Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 104 (1959)
Heft: 6

Artikel: Les écoles militaires françaises
Autor: Perret-Gentil, J.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-342940

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La défense aérienne du territoire s'organise elle aussi sur le modèle occidental et la chaîne radar de la péninsule assure la surveillance d'une zone particulièrement sensible, celle des côtes dalmates et de l'Albanie.

L'Italie retrouve peu à peu la foi et la confiance qui lui ont permis dans le passé de faire de très grandes choses dans le domaine de l'air. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Colonel P. HENCHOZ

Les écoles militaires françaises

Les institutions militaires françaises, après toutes les vicissitudes de la guerre et de l'après-guerre, ont retrouvé peu à peu leurs assises. La réorganisation récente de la défense nationale et de l'enseignement militaire supérieur (voir *R.M.S.* de mars et d'avril 1959) apporte somme toute la consécration de la rénovation et d'une stabilité retrouvée des institutions. Il en est de même de l'enseignement militaire, qui, renouant avec ses traditions et s'adaptant aux exigences nouvelles, a acquis sa structure quasi définitive.

* * *

L'enseignement militaire est dispensé dans trois grandes catégories d'écoles :

— les écoles militaires préparatoires, dites communément d'« Enfants de Troupe » ;

— les écoles de formation d'officiers, ou « Grandes Ecoles » ; les établissements de ces deux catégories, bien que soumis au régime militaire, prennent les élèves avant le service militaire proprement dit ;

— les écoles d'application et de spécialisation à l'intérieur des armes.

Chacune des trois armées, de terre, de mer et de l'air, a ses propres écoles. Il sera surtout considéré ici celles de l'Armée de Terre et celles interarmes ; il sera fait mention plus brièvement de celles des deux autres armées.

Les écoles militaires préparatoires

Il s'agit de lycées militaires dispensant le même enseignement que les établissements civils, mais spécialisés dans la préparation aux « Grandes Ecoles » : Polytechnique, Saint-Cyr, Navale, Air, etc. L'encadrement est confié à l'Armée ; ce sont des internats qui ont conservé leur caractère et règlement militaires. Le corps enseignant est formé de professeurs civils. Les élèves sont en grande majorité des fils de militaires de carrière et des différents personnels des Forces armées.

On trouve les établissements ci-après : enseignement secondaire, les écoles d'Autun, Billon, Aix-en-Provence, Les Andelys ; classes techniques, Le Mans, Tulle ; enseignement secondaire et technique, à l'école des Pupilles de l'Air, à Grenoble, et de préparation à l'Ecole de l'Air — cet établissement est réservé par priorité aux fils des disparus de l'Armée de l'Air ; classes secondaires et classes préparatoires aux Grandes Ecoles, le Prytanée Militaire de La Flèche, qui est l'établissement le plus connu, fondé en 1805 par Napoléon Ier.

L'ensemble de ces établissements comprend environ 5600 élèves.

Les Grandes Ecoles

Ce sont : Polytechnique, Saint-Cyr, Navale, Air, Service de Santé militaire (Terre et Air) et Service de Santé de la Marine. La plupart de ces écoles ont un recrutement par concours, ou certaines par concours et par admissions directes pour plusieurs catégories particulières. Toutes sont

destinées à la formation des officiers d'active. Toutes également existaient avant la guerre et même bien avant le début du siècle, sauf celle de l'Air, créée entre les deux conflits mondiaux. La structure générale de l'enseignement n'a donc pas été modifiée, mais des changements importants sont survenus dans son organisation interne et dans le regroupement des différentes catégories de candidats officiers.

L'Ecole Polytechnique

Cet établissement, de haute réputation, n'a subi pour ainsi dire aucun changement sauf qu'il a à répondre à des besoins beaucoup plus diversifiés des forces armées et qu'il participe beaucoup plus à la formation d'ingénieurs civils, tendance que l'on voudrait, de plusieurs côtés, amplifier en raison des besoins accrus d'ingénieurs, mais à laquelle l'école résiste, car elle est et doit être essentiellement de vocation militaire. Elle a toujours été celle des « armes savantes », artillerie et génie notamment. Son régime est d'ailleurs resté entièrement militaire.

Néanmoins, elle fournit de plus en plus des cadres aux services civils, en général de l'Etat, des Mines, des Ponts et Chaussées, etc. Pour l'Armée, elle subvient à la demande de plus en plus importante de cadres à fortes connaissances scientifiques, pour les services des fabrications d'armement, des poudres, du génie maritime, des télécommunications, des armes spéciales, etc.

Les études ont une durée de deux ans et sont surtout théoriques. Trois cent dix élèves sont admis sur plus de 1500 candidats qui se présentent.

L'Ecole Spéciale Militaire Interarmes — Saint-Cyr (ESMIA)

Le titre de l'Ecole a été modifié. Celle-ci n'est plus seulement « spéciale », telle que Napoléon Ier l'avait fondée, mais en plus « interarmes », en ce sens qu'elle dispense un

enseignement de base pour toutes les armes, les élèves devenus officiers suivant ensuite un stage d'application dans l'établissement de leur nouvelle arme. Autrefois, il n'existait pour ainsi dire qu'une seule spécialisation, celle de la cavalerie, dont les candidats, au sortir de Saint-Cyr, suivaient un stage d'application à l'Ecole de Saumur. Il en est maintenant de même pour les différentes spécialisations de l'infanterie, ainsi que d'une manière plus générale pour celles des forces terrestres, où de nombreuses armes nouvelles, ainsi que des services, ont été créés : transmissions, train, matériel, essences, etc.

Les bâtiments de l'Ecole de Saint-Cyr, détruits pendant la guerre, n'ont toujours pas été reconstruits. Ainsi l'école a été réaménagée dans les locaux, entièrement rénovés, du camp de Coëtquidan, non loin de Rennes. Mais l'école a conservé le titre et l'appellation « Saint-Cyr », tout comme elle en maintient les traditions.

Le nombre des élèves admis est de 368, pour 840 candidats, ce dernier chiffre étant autrefois beaucoup plus élevé. Une certaine désaffection pour les carrières militaires est certainement perceptible, conjointement à une demande de plus en plus forte d'ingénieurs pour les entreprises des secteurs étatique et privé. Cependant, il n'a pas été signalé, bien au contraire, que la qualité des promotions actuelles soient inférieures. Leur valeur s'est affirmée brillamment en Indochine et en Algérie. Le recrutement s'opère de plus en plus exclusivement dans les milieux militaires.

La formation des élèves comprend quatre éléments.

La formation physique tend au développement des qualités indispensables au combat moderne. Elle a lieu sur des stades, pistes et installations diverses, sous la conduite d'un corps spécialisé de moniteurs provenant des écoles d'éducation physique de l'armée. La pratique de l'équitation est donnée par les maîtres du « Cadre Noir ».

La formation intellectuelle a pour objectif de « fournir à la fois des bases de culture, une méthode de travail et les

connaissances utiles à l'officier ». Cette partie du programme a fait l'objet d'une réforme, qui n'a pas manqué de susciter des controverses, tendant à réaliser « la mise à niveau des études de Saint-Cyr avec celles menées en Faculté ». Ainsi, en plus d'une base d'enseignement, histoire et géographie militaires, information scientifique, action psychologique, langues, dont l'arabe par priorité, deux options, sciences ou lettres, ont été introduites. Ce rattachement à l'enseignement supérieur des facultés, s'il n'a pas manqué de succès, n'en reste pas moins un objectif désintéressé et libre.

La formation militaire représente 60 % des activités de l'école. Elle est théorique, règlements et emploi des armes ; technique, portant sur la topographie, l'armement, les transmissions, les véhicules à moteur, la reconnaissance, les armes spéciales, les renseignements, etc. ; et pratique, à base de tirs, d'exercices, de manœuvres, d'initiation à la contre-guerilla et à la guerre subversive, et d'étude approfondie de la guerre classique, la norme admise étant que tout jeune officier doit être capable de commander en toutes circonstances un détachement d'une trentaine d'hommes au feu. L'instruction repose entièrement sur des conceptions concrètes et sur la recherche de l'efficacité, en faisant appel à une participation très active des élèves et à leur esprit d'initiative.

La formation morale vise à développer les vertus fondamentales et les qualités essentielles de l'officier. Elle est l'œuvre de tous les jours, grâce à l'exemple des cadres, et par le développement de la discipline, du goût de l'effort et des responsabilités. Elle donne lieu, en outre, à des causeries, entretiens et discussions dirigés sur les problèmes d'ordre moral, et plus particulièrement le cérémonial militaire et la tradition de Saint-Cyr.

* * *

La réforme la plus importante, lors de l'installation de l'ESMIA à Coëtquidan, en 1947, fut la juxtaposition, pour ne pas dire la fusion, de l'ancienne Ecole de Saint-Maixent,

dont le recrutement s'opérait dans le corps des sous-officiers d'active. Il en est toujours de même, mais il n'existe plus d'école particulière à cet effet. L'ESMIA comporte donc deux « Divisions » : la « Division Saint-Cyr », dont il a été question jusqu'ici, à recrutement direct ; et la « Division Corps de troupe », pour les sous-officiers. Ceux-ci doivent avoir au moins deux ans de grade pour pouvoir se présenter au concours, dont la préparation leur est donnée au « Peloton préparatoire » de Strasbourg.

Ces élèves n'effectuent qu'un an d'études à l'ESMIA, possédant déjà toutes les connaissances militaires de base. Au nombre de 200 environ, ils forment le « 2e Bataillon » de l'école. La formation qu'ils reçoivent à Coëtquidan est commune. Nommés sous-lieutenants, ils font également un stage d'un an dans l'école d'application correspondant à leur arme, où ils sont alors entièrement fusionnés avec leurs camarades issus de la « Division Saint-Cyr ». — Il y a lieu d'ajouter que des officiers ou aspirants officiers de réserve sont aussi admis à l'école et appartiennent soit à l'une, soit à l'autre des deux « Divisions », selon les conditions auxquelles ils ont satisfait.

A l'ESMIA fonctionne encore un « Peloton des élèves officiers de réserve », où ceux-ci sont incorporés à leur entrée en service s'ils ont suivi avec succès la préparation militaire obligatoire donnée dans les grandes écoles civiles ; une autre catégorie est constituée de candidats sélectionnés par les corps de troupe. Et une autre encore réunit des candidats provenant des pays d'outre-mer.

En définitive, on a donc tendu à une centralisation de l'instruction, centralisation portant aussi bien sur la réunion de plusieurs catégories de candidats que sur le commandement unique de l'école, état-major, encadrement, corps des instructeurs et des professeurs, sur l'utilisation des mêmes moyens et installations, de plus en plus onéreux (le seul coût des frais d'instruction se monte annuellement à un chiffre moyen de 700 000 fr. par élève) ; et enfin, sur une instruction

en grande partie commune, celle constituant l'essentiel des connaissances militaires de base. Mais cette centralisation a sa contrepartie dans les écoles d'application, où les élèves, devenus officiers, vont parfaire leur instruction d'arme. La liste complète des armes pour lesquelles l'ESMIA a dispensé l'instruction commune est la suivante : infanterie métropolitaine et de marine (coloniale, selon l'ancien terme), arme blindée et cavalerie, génie, artillerie métropolitaine et de marine, transmissions et train.

L'Ecole navale, a Brest

Cette école tend à la formation de deux catégories d'officiers, de marine proprement dite (pont) à fonctions de commandement, et des ingénieurs-mécaniciens (machine).

La fusion de quatre recrutements a été réalisée : ingénieurs-mécaniciens, élèves officiers et élèves officiers mécaniciens. Septante-deux candidats ont été admis sur 185. La même juxtaposition que dans l'armée de terre a été introduite à Brest pour les élèves officiers de réserve de la marine. Leur recrutement est opéré sur titres acquis dans la marine marchande. La durée des cours s'élève à six mois ; elle est différenciée selon les spécialités. — L'école d'application de la marine n'est autre que les croisières du croiseur-école *Jeanne d'Arc* et de l'aviso *La Grandière.*

L'Ecole de l'Air, a Salon-de-Provence

Dernière venue des grandes écoles, celle de l'Air a vu le jour en 1935, à Versailles, par fusion des premiers cinquante futurs officiers de l'air et des élèves officiers mécaniciens recrutés à l'Ecole des Arts et Métiers. La première promotion date de 1936. En 1937, l'école inaugure les bâtiments encore inachevés de Salon, où elle fonctionne jusqu'en 1942. Puis l'instruction est poursuivie sous l'appellation d'organismes factices. En 1946, l'école rouvre ses portes. En 1952, des spécialités nouvelles sont créées, celle des officiers des télé-

communications, puis, peu après, celle des élèves officiers des bases et des élèves commissaires de l'air.

Le développement des forces aériennes et la grande complexité de leurs organismes ont provoqué dans la formation des cadres une diversité qui se retrouve aussi bien dans le recrutement des candidats que dans les différentes branches de l'instruction.

Le recrutement est direct, par concours, pour les divisions « officiers de l'Air — cadre navigant » et « officiers mécaniciens de l'Air », y compris la branche télécommunications. Sur 630 candidats, ont été admis 120 élèves officiers de l'air et 46 élèves ingénieurs mécaniciens et télémécaniciens. Les études sont de deux ans de durée pour la première catégorie et de deux ans et demi ou trois ans pour les deuxième et troisième. Les ingénieurs des Arts et Métiers ont accès sans concours à la « division mécaniciens de l'Air ».

Les commissaires (fonctions administratives) sont recrutés également par concours parmi les licenciés en droit et les élèves diplômés de certaines grandes écoles. Les études, d'une durée de deux ans, portent sur des matières juridiques et administratives.

Il existe, en plus, une « division des bases de l'Air ». Enfin, un recrutement indirect est effectué par « l'Ecole Militaire de l'Air », qui correspond à la « division corps de troupe » de l'ESMIA.

Mais, dès le début des études, l'enseignement est spécialisé selon les « divisions », en raison de la grande diversité des matières. Ces divisions d'instruction sont les suivantes : personnel navigant, technique, télécommunications, bases et commissariat.

L'instruction du personnel navigant porte essentiellement sur l'aérodynamique, la mécanique du vol, le tir, le bombardement, la radio, la navigation et les règles de la circulation aérienne. En première année, l'entraînement ne vise qu'à faire acquérir le sens de l'air, ainsi que les connaissances des principes du vol sans visibilité et les différentes méthodes d'atterrissage par mauvaise visibilité. En deuxième année

commence l'instruction du pilotage proprement dit. En 1956, était introduite pour la première fois en France et dans le monde, la formation directe sur avion à réaction. L'expérience a pleinement réussi et la méthode a été adoptée pour l'avenir. Après 125 heures de vol sur avion « Fouga-Magister », les pilotes sont appelés à suivre les stages dits de « transformation » : « Chasse » à Meknès ; « Bombardement et transport » à Avord, et « Hélicoptère » à Chambéry. Les élèves reçoivent à l'achèvement des études le titre d'« ingénieur diplômé de l'Ecole de l'Air — cadre navigant ».

Les programmes des divisions d'instruction technique et d'instruction télécommunications portent sur les branches ci-après : avion, moteur, armement, électricité, radio, radar, etc. Ils sont complétés par des cours en Faculté pour la préparation de la licence ès sciences. La formation des élèves tend à leur donner des connaissances approfondies sur les matériels, leur entretien, leur surveillance et les améliorations possibles à réaliser. Les études sont parachevées par un stage de six mois à l'Ecole d'Application à Chambéry, à l'issue duquel les élèves reçoivent le titre d'« ingénieur » de leur spécialité.

La division « Instruction des Bases » est destinée aux futurs officiers appelés à tenir de nombreuses fonctions dont ne peuvent pas être chargés les officiers du cadre navigant ; ce sont : état-major, infrastructure, sécurité aérienne, défense des bases, exploitation des transmissions, contrôle des opérations aériennes, etc... Le personnel des bases, constituant l'élément stable sur lequel s'appuie le commandement, doit posséder des connaissances très diversifiées.

La division du commissariat dispense une instruction juridique pour les fonctions d'administrateur, de conseiller juridique du commandement, etc., dont les attributions sont fort étendues.

En dehors de ces diverses instructions spécialisées, les élèves de l'Ecole de l'Air suivent une instruction militaire et sportive. Cette instruction, sans en avoir l'ampleur, a des points communs avec celle des forces terrestres ; cepen-

dant, les exercices de combat ont le caractère d'actions de « commandos ». On retrouve de même, en seconde année, la formation tactique du chef, l'organisation et la connaissance des armes, le sens du commandement, l'importance de la mission, dont on sait toute la valeur que les aviateurs attachent à cette conception. La formation morale parachève l'instruction des jeunes officiers.

A Salon-de-Provence est juxtaposée l'Ecole Militaire de l'Air. Y sont admis par concours les sous-officiers d'active ou les officiers de réserve en situation d'activité de l'Armée de l'Air. Sur un total de 480 inscrits, ont été admis une centaine de candidats, futurs officiers navigants, mécaniciens et télémécaniciens, et des bases.

Par contre, la base-école des élèves officiers de réserve de l'air est isolée, implantée à Caen. Le recrutement provient des titulaires du brevet de préparation militaire supérieure donné dans les grandes écoles civiles. Les admissions dans les différentes spécialités s'opèrent par concours à l'intérieur du contingent des élèves admis.

Ecoles du Service de Santé

Il existe les établissements ci-après :

— Ecole du Service de Santé de la Marine, à Bordeaux ; 50 élèves (médecine et pharmacie) ;

— Ecole du Service de Sanré militaire (Terre et Air), à Lyon ; 80 élèves ; et une section spéciale pour les troupes d'outre-mer ; 12 élèves.

Les études ont une durée de six ans, en internat, avec cours aux Facultés et stages dans les hôpitaux.

Ecole militaire d'Administration

Forme les officiers d'administration, d'intendance, de chancellerie et des corps de troupe. Le recrutement s'opère

uniquement par concours parmi les sous-officiers de ces services. Les cours ont une durée de 15 mois. L'école instruit également les élèves officiers de réserve d'administration.

Les Ecoles d'Application

Ces écoles tendent à parfaire l'instruction de base des jeunes officiers. L'instruction qui y est dispensée entre dans le bagage des connaissances de base à acquérir en début de carrière, par opposition à l'instruction de spécialisation qui intervient en cours de carrière selon l'orientation que celle-ci aura prise pour chacun. Ces écoles d'application ont déjà été mentionnées pour la plupart ; en voici la liste complète, suivie de quelques indications nouvelles :

— Armée de Terre, infanterie : Saint-Maixent (ancienne école d'officiers issus de la troupe) et Cherchell (Algérie) ; Saumur, arme blindée et cavalerie ; Châlons-sur-Marne et Nîmes, artillerie et F.T.A. (forces terrestres anti-aériennes) ; Montargis, transmissions ; Tours, génie ; Fontainebleau, matériel.

Ces établissements sont chargés de tâches multiples : formation des sous-lieutenants venus de l'ESMIA ; préparation des candidats officiers d'active ; formation des élèves officiers de réserve ; formation des spécialistes sous-officiers ; stages divers d'officiers d'active et de réserve et instruction par correspondance des officiers de réserve.

— Marine ; fonctionnent comme école d'application, le croiseur *Jeanne d'Arc* pour les officiers de pont, et l'aviso *La Grandière* pour les ingénieurs mécaniciens.

— Aviation : chasse, à Meknès ; et multimoteurs, à Avord — pour la formation des sous-lieutenants venant de l'Ecole de l'Air et de l'Ecole Militaire de l'Air ; et formation des élèves officiers de réserve venant de la base-école de Caen. Et à Chambéry, formation des jeunes officiers de l'air ; et hélicoptères.

— Service de Santé : troupes d'outre-mer, avec un centre de recherches de pathologie tropicale, à Marseille, Le Phare ; armée de terre, à Paris, Val-de-Grâce ; marine, à Toulon ; armée de l'air, avec un centre d'études et de recherches de médecine aéronautique, à Paris.

La préparation militaire supérieure mérite encore une mention particulière. Elle est destinée aux étudiants et élèves des grandes écoles. Elle est obligatoire dans certaines de celles-ci. Mais elle demeure facultative pour les jeunes gens de toutes autres formations ayant déjà subi un premier cycle de préparation élémentaire. Elle est assurée par l'Armée de Terre pour les trois armées. Ses programmes sont interarmes et portent sur l'enseignement militaire de base commune à toutes les armes. La durée de l'instruction, 370 heures en deux ans, est répartie en séances hebdomadaires de quatre heures et en quelques semaines de « période bloquée » dans un camp. Le principal centre de préparation militaire supérieure est installé au Fort-Neuf de Vincennes. Il reçoit annuellement près de 4000 élèves, environ le tiers des élèves inscrits pour l'ensemble du pays.

Dans le cours de l'année 1958, 40 000 jeunes gens sur 45 000 ont obtenu le brevet de préparation militaire élémentaire ; 11 500 ont reçu un certificat d'aptitude dans une spécialité ; dans la préparation militaire supérieure, sur 3000 candidats, 2500 ont été nommés au grade de sous-lieutenant de réserve, dont 450 provenant des grandes écoles.

Durant la même année, il y avait 1004 élèves officiers d'active dans les écoles des trois armées, tandis que 765 jeunes officiers suivaient les cours d'écoles d'application ; 1060 élèves sous-officiers d'active ; 6764 élèves officiers de réserve, dont 116 subissaient un stage pour être titularisés dans l'active.

Les Ecoles de Spécialisation

Ces dernières sont presque aussi nombreuses que celles de formation proprement dite, ou d'application. Comme on l'a vu,

les unes et les autres ont été accolées. Pour les personnels en service, de nombreux stages sont également prévus dans ces établissements qui deviennent ainsi de vrais centres d'instruction, en général d'armes. Mais il existe encore, soit au niveau des armes et services, soit au niveau interarmes et armées, d'autres écoles de spécialisation, qui prennent en général l'appellation de supérieures, étant fréquentées par des officiers de grades de plus en plus élevés. Il y a donc encore toute une branche de l'enseignement militaire méritant amplement de retenir l'attention.

* * *

Ce tour d'horizon de la formation de base des cadres fait ressortir, comme il l'a déjà été indiqué, deux tendances apparemment contradictoires. D'une part, la reconstitution d'après-guerre de l'enseignement militaire a mis en évidence la volonté de renouer avec la tradition ; chacune des armées de terre, mer et air, et chacune des armes, a redonné vie à ses propres établissements ; d'autre part, un effort de rénovation, qui, maintenant, porte ses fruits, a tendu non seulement à moderniser et forcément à multiplier les matières d'enseignement, mais surtout à opérer, chaque fois que c'était possible, une centralisation, par juxtaposition ou fusion, des catégories d'élèves, différentes par leur origine ou par l'arme ou la spécialité à laquelle ceux-ci se destinent. La fusion s'effectue aussitôt que les niveaux d'instruction deviennent équivalents. On en vient donc, et c'est certainement la tendance majeure actuelle, à la création de centres d'instruction réunissant le plus grand nombre possible de catégories d'élèves et de branches d'enseignement, afin de mettre en commun les moyens et de perfectionner plus facilement les méthodes. Cette centralisation est cependant limitée, souvent par des considérations géographiques, et surtout par la différenciation de plus en plus accusée des armes

J. Perret-Gentil